

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 21 septembre 2022	<b>Séance du Mardi 27 septembre 2022</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	<b>Votes : 37</b>	
Présents : 34	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Joseph RODRIGUEZ	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Christiane FLUCRAND (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Laurent SOUCHON (Villeneuve).

## Budget Eau Interc'Eau – Décision modificative n°1

Monsieur RODRIGUEZ rappelle aux membres du Conseil communautaire que la décision modificative permet à l'assemblée délibérante, de modifier en cours d'exercice la prévision budgétaire inscrite initialement au budget primitif de l'exercice.

Les décisions modificatives présentées au Conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables relatives aux impayés 2018 de la facturation eau et assainissement et reprise des provisions correspondantes effectuée les années précédentes en prévision : 10 000 euros.
- Comptabilisation des amortissements de l'année, y compris l'ancien budget DSP SAUR Eau provoquant un dépassement de + 20 000 euros.

Dépenses exploitation			Recettes exploitation		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
<i>Rappel section exploitation – Total BP 2022</i>		3 346 372,82	<i>Rappel section exploitation – Total BP 2022</i>		3 346 372,82
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	78	Reprises sur provisions	10 000,00
042	Opérations d'ordre	20 000,00			
023	Virement section d'investissement	- 20 000,00			
<b>Total DM 1</b>		<b>10 000,00</b>	<b>Total DM 1</b>		<b>10 000,00</b>
<b>Total section exploitation</b>		<b>3 356 372,82 €</b>	<b>Total section exploitation</b>		<b>3 356 372,82 €</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
Rappel section investissement – Total BP 2022		5 283 356,08 €	Rappel section investissement – Total BP 2022		5 283 356,08 €
			040	Opérations d'ordre	20 000,00
			021	Virement section de fonctionnement	- 20 000,00
<b>Total DM 1</b>		<b>0,00</b>	<b>Total DM 1</b>		<b>0,00</b>
<b>Total section Investissement</b>		<b>5 283 356,08 €</b>	<b>Total section Investissement</b>		<b>5 283 356,08 €</b>

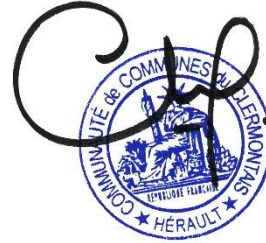
Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20221005-2022-09-27-05-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022